

DECISION N°0003-2026 DU 04 MARS 2026

**PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE ELECTORALE NATIONALE
DEFINITIVE POUR L'ELECTION DES DELEGUES AU TITRE DU
RENOUVELLEMENT DES ORGANES DE LA MUGEF-CI POUR LE MANDAT
2026-2029**

**LE COMITE ELECTORAL NATIONAL DE LA MUTUELLE GENERALE DES
FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE (MUGEF-CI)**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et l'ensemble des textes subséquents ;
- Vu** le décret 73-176 du 27 avril 1973 portant création d'une Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2012-588 du 27 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale en abrégé AIRMS ;
- Vu** le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n°4120/MEPS/CAB du 18 décembre 2025 relatif au report du processus de renouvellement des organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) ;
- Vu** l'arrêté n°0006 MEPS/CAB du 07 janvier 2026 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Électoral National de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) ;
- Vu** l'arrêté n°0009/MEPSFP/CAB du 05 février portant nomination des membres du Comité Électoral National pour le renouvellement des organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI), au titre du mandat 2026-2029 ;

- Vu** les statuts de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2018 ;
- Vu** le guide électoral adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2021 ;
- Vu** le communiqué relatif à la publication de la liste électorale provisoire en date du 16 février 2026 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion du Comité Electoral National en date du 24 février 2026.

DECIDE :

Article 1 : La liste électorale nationale, document administratif comportant l'ensemble des électeurs de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) pour l'élection des délégués des sections électorales à l'Assemblée Générale au titre du mandat 2026-2029 est arrêtée par la présente décision.

Article 2 : Elle est consultable sur le site internet de la MUGEF-CI, au siège du Comité Electoral National et auprès des Comités Electoraux Locaux des sections électorales.

Article 3 : La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 4 : La Secrétaire Générale du Comité Electoral National et les Comités Electoraux Locaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la MUGEF-CI et consultable dans les Locaux des Comités Electoraux Locaux.

Fait à Abidjan, le **04 MAR 2026**

Pour le Comité Electoral National de la MUGEF-CI

La Présidente


KONE Colette Epse KONE
Administrateur du Travail et des Lois Sociales
Officier de l'Ordre National
Présidente du Comité Consultatif de la Mutualité
Sociale de l'UEMOA

Ampliations :

- | | |
|---|----|
| - MEPSFP (CAB) | 02 |
| - Direction Exécutive de la MUGEF-CI | 01 |
| - Conseil d'Administration de la MUGEF-CI | 01 |
| - Comités Electoraux Locaux | 33 |